

Comment intégrer la résidence ?

1. **Orientation préalable** par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).
2. **Rencontre et visite** de la résidence pour confirmer l'adéquation avec le projet de vie.
3. **Examen en commission d'admission**, qui prend en compte :
 - la motivation et l'engagement dans ce projet de vie,
 - la stabilité psychique et l'adhésion aux soins nécessaires,
 - la capacité à vivre seul et en sécurité dans un logement,
 - les ressources financières,
 - l'harmonie entre les résidents pour favoriser une vie collective apaisée.

Contactez-nous

Résidence Accueil LUCE
47 rue des frères lumière 14000 Caen

09 67 68 85 76 • 06 02 13 24 47
residenceaccueil.luce@vyv3.fr

vyv³ | Normandie

normandie.vyv3.fr

La Résidence Accueil LUCE est gérée par VYV³ Normandie.

VYV 3 Normandie – 17 avenue de la Libération 76045 Rouen Cedex 1. Union de mutuelles régie par le Livre III du Code de la Mutualité. N° SIREN 794 994 277. N° APE 6512Z.



Ne pas louer sur la voie publique.

Imprimé en France



Caen



Luce

RÉSIDENCE ACCUEIL

GR O U P E **vyv**

Un logement pour soi, des liens pour s'épanouir.

Située à Caen, dans le quartier de la Grâce de Dieu à 10 mn du centre-ville en transports en commun, la résidence accueille des adultes présentant des troubles psychiques stabilisés, dans un cadre à la fois autonome et sécurisant.

« La résidence, fondée en 2017, porte le nom de LUCE pour Lieu Unique de Cohabitation et d'Entraide »

Le public accueilli

La résidence s'adresse à des personnes :

- suffisamment autonomes pour assurer leur quotidien, avec un accompagnement et des soins garantis si nécessaire,
- stabilisées pour respecter un cadre semi-collectif,
- en situation d'isolement ou d'exclusion sociale,
- disposant de faibles ressources.

Financement

Le résident finance le loyer et les charges. Il est possible de bénéficier de l'APL (la résidence est agréée au titre de l'aide sociale, qui ouvre des droits à l'Aide Personnalisée au Logement).

Une participation peut être demandée pour certains repas ou activités.

Les postes des animateurs sont financés par l'État.

Les logements et espaces communs

La résidence dispose de 26 F2 de 38 à 52 m², dont 6 aménagés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Équipé d'une cuisine ouverte sur le séjour et d'une salle d'eau, le logement est librement meublé et décoré par le résident.

Des espaces communs (séjour, cuisine, atelier, terrasse) permettent de partager les repas et de faire des activités afin de recréer du lien.

Accompagnement au quotidien

Les animateurs-coordonateurs sont présents 7j/7 selon un planning prédéfini.

Ils accompagnent les résidents dans la gestion de la vie quotidienne, animent des temps collectifs et assurent le lien avec les partenaires sociaux et les soignants pour favoriser la vie dans la cité.

Un projet humain et social

Les troubles psychiques peuvent générer isolement, stigmatisation et exclusion sociale, rendant parfois difficile la vie en famille et l'accès à un logement ordinaire.

C'est ici que la mission de LUCE prend tout son sens. Elle aide les résidents à retrouver ou développer leur autonomie, rompre l'isolement en créant des liens sociaux, accéder, selon leurs besoins, à des passerelles vers des structures partenaires (GEM, SAVS, SAMSAH...).



À savoir

L'avis et l'accompagnement des équipes soignantes, notamment psychiatriques, sont sollicités lors de l'orientation par le SIAO.

La reconnaissance d'un handicap et l'orientation par la CDAPH de la MDPH ne sont pas un préalable nécessaire à l'admission.

La commission d'admission composée du directeur, et d'un animateur de la résidence, de partenaires professionnels et associatifs selon les besoins.

